

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-057

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 70

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2026-025*), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2026-034*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (*à Agnès OGERET*), Jean-Luc RAMEL (*à Élisabeth LAROCHE*), Jean-Alex PELLETIER (*à Régine GIROUD*), Frédéric TOSEL (*à Marie-José SEMET*).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (*par Hélène BROUSSE*).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1, L332-23, L333-13, L334-3 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, hors cadres, disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade ;

VU le décret relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°2024-132 du 1^{er} juillet 2024 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade au sein de la collectivité ;

VU la délibération 2018-020 autorisant le Président à recruter des agents contractuels ;

VU la délibération 2025-143 portant modalités d'attribution du RIFSEEP ;

VU l'arrêté n°A2020-0293 en date du 14 décembre 2020 modifié par l'arrêté 2024-056 fixant les lignes directrices de gestion pour les Ressources Humaines du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;

VU la délibération n°2025-199 en date du 2 octobre 2025 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs à compter du 3 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire consulté le 11 février 2026 ;

.../...

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain depuis le 3 octobre 2025. Les créations d'emplois sont nécessaires soit pour permettre le recrutement de nouveaux agents, soit pour permettre aux agents appartenant déjà à l'effectif de la collectivité d'évoluer par avancement de grade, promotion interne ou réussite d'un concours ou d'un examen professionnel. Les suppressions concernent des emplois qui ne sont plus utiles au fonctionnement des services. Il propose que ce nouveau tableau des emplois s'applique au 1^{er} mars 2026.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie B, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (filière administrative) afin de nommer le 01/04/2026, un agent promu par promotion interne.
- DÉCIDE de créer trois emplois pour permettre à certains agents d'être nommés dans le cadre d'avancements de grade, sachant qu'au total 6 agents bénéficieront d'un avancement de grades en 2026 :
 - un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade des agents de maîtrise principaux,
 - un emploi permanent à temps complet, de catégorie C, relevant du grade d'agent technique de 1^{re} classe,
 - un emploi permanent à temps complet, de catégorie B, relevant du grade de technicien principal de 1^{re} classe.
- DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie A, relevant du grade des ingénieurs principaux pour permettre à un agent placé sur un emploi à temps non complet (32/35^e) d'occuper un emploi à temps complet.
- DÉCIDE de fermer un emploi d'agent de maîtrise, un emploi d'agent technique principal de 2^e classe deux emplois d'adjoint technique, les avancements de grades des agents qui y étaient placés étant actés.
- DÉCIDE de fermer un emploi d'attaché principal, l'agent qui l'occupait ayant muté dans une autre collectivité.
- DÉCIDE de fermer un emploi d'ingénieur principal à temps non complet (32/35^e), cet emploi étant remplacé par un emploi à temps complet dans un grade identique.
- AUTORISE le président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- PROCÈDE à la validation du tableau des effectifs, à compter du **1^{er} mars 2026**, tel que présenté ci-dessous :

.../...

Titulaires sur emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
<u>Direction Générale des Services</u>			
Ingénieur en chef territorial « détaché »	A	1	0
<u>Direction Générale Adjointe des Services</u>			
Attaché principal « détaché »	A	1	0
<u>Direction Générale des Services Techniques</u>			
Ingénieur en chef territorial « détaché »	A	1	0
<u>Service Ressources</u>			
Attachés territoriaux hors classe	A	1	1
Ingénieur principal	A	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	B	3	3
Rédacteur	B	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	5	5
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1
Adjoint administratif	C	1	0
<u>Service Gestion des déchets</u>			
Ingénieur principal	A	1	1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	2	2
Adjoint administratif territorial	C	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	13	13
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	6	6
Adjoint technique territorial	C	18	17
<u>Service Technique</u>			
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	4	4
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	3	3
<u>Service Attractivité et Développement</u>			
Attaché territorial	A	1	1
Adjoint administratif territorial	C	1	1
<u>Service Aménagement, cadre de vie</u>			
Ingénieur principal	A	2	1
<u>Service Commun Application du Droit des sols (ADS)</u>			
Attaché territorial	A	1	1
Technicien principal de 1 ^{re} classe	B	2	1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	2	2

<u>Service CLIC / Séniors</u>			
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1	1
Adjoint administratif territorial	C	1	1
<u>Maison France Services (MFS)</u>			
Adjoint administratif territorial	C	3	3
TOTAUX		83	75

Non-titulaires sur emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
<u>Service Ressources</u>			
Attaché territorial	C	1	0
Rédacteur	B	1	1
<u>Service Gestion des déchets</u>			
Ingénieurs territoriaux	A	1	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
Adjoint technique	C	1	1
<u>Service Technique</u>			
Ingénieur territorial	A	2	2
Technicien principal 2 ^e classe	B	1	1
Technicien	B	1	1
<u>Service Attractivité et Développement</u>			
Ingénieur territorial	A	1	1
Attaché territorial	A	5	5
Rédacteur principal 2 ^e classe	B	1	1
<u>Service Aménagement, cadre de vie</u>			
Ingénieur principal (TC)	A	1	1
Ingénieur territorial	A	1	1
Attaché territorial	A	1	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1
<u>Service ADS</u>			
Attaché territorial	A	1	1
<u>Service CLIC / Séniors</u>			
Attaché territorial	A	1	1
<u>Maison France Services (MFS)</u>			
Rédacteur territorial	B	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint administratif territorial à temps non complet 28/35 ^e	C	0,8	0,8
TOTAUX		23,8	22,8
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		106,80	97,80

Emplois fonctionnels	Catégorie	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
<u>Direction Générale des Services</u>			
DGS de 80 000 à 150 000 habitants	A	1	1
<u>Direction Générale Adjointe des Services</u>			
DGAS de 40 000 à 150 000 habitants	A	1	1
<u>Direction Générale des Services Techniques</u>			
DGST de 80 000 à 150 000 habitants	A	1	1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		3	3

Emplois d'accroissement d'activité saisonnier et temporaire	Catégorie	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
<u>Tous services de la CCPA</u>			
Technicien principal 2 ^e classe : 1 emplois	B	1	0
Technicien : 2 emplois	B	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	C	8	1
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	1	0
Adjoint technique : 8 emplois	C	3	0
Adjoint administratif : 5 emplois	C	5	0
TOTAUX		20	1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026
Publiée le 04 MARS 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

